

Initiatives ministérielles

point dans les années 1940 et 1950. Le gouvernement libéral s'est entêté à refuser de prendre cette mesure, mais M. Diefenbaker l'a prise. Des gens de toutes les appartenances politiques et tous les organismes agricoles en ont alors félicité les conservateurs et continuent de le faire depuis.

Je n'arrive absolument pas à comprendre pourquoi on choisit cet élément insignifiant parmi toutes les activités de l'État aux dépens des producteurs agricoles. Je n'ai encore entendu personne à la Chambre donner une bonne raison quant à la nécessité de cette mesure, ou quelque raison que ce soit pour la justifier. Si quelqu'un en face pouvait me donner une raison qui justifie qu'on prenne cette mesure, je serais heureux de l'entendre. J'aimerais en fait que quelqu'un en face intervienne pour faire une observation de sorte que je puisse répliquer. J'invite les députés d'en face à me poser une question.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de période réservée aux questions ou observations.

M. Benjamin: Pourquoi pas? Nous sommes encore à l'étape de la deuxième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de période réservée aux questions ou aux observations. Nous sommes maintenant assujettis à de nouvelles règles. Je vais donner deux ou trois minutes de plus au député, s'il le désire.

M. Benjamin: Donnez-moi encore dix minutes. Puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour continuer mes remarques?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler de ce projet de loi. Je suis très déçu que le gouvernement ait encore usé d'autorité en appliquant la clôture. C'est un jour terrible pour les agriculteurs de notre pays. Le gouvernement actuel a appliqué la clôture plus souvent qu'il n'a présenté de projets de loi. Il est grand temps qu'il aille consulter les agriculteurs et qu'il se serve des lois existantes pour leur donner l'argent dont ils ont si désespérément besoin à cette époque-ci de l'année.

Le programme initial de paiements anticipés, que cette mesure législative vise à modifier, a été conçu avant tout dans le but d'établir un système de commercialisation ordonnée pour les produits agricoles canadiens, afin que l'offre réponde à la demande et que les prix demeurent

relativement stables. Ce programme nous permettait d'atteindre ce but de façon satisfaisante.

Les agriculteurs doivent faire d'importantes dépenses au début de la saison; ainsi, au moment de la récolte, ils ont hâte de payer leurs dettes. Cependant, s'ils mettent toute leur récolte sur le marché à ce moment-là, cela a certaines conséquences néfastes. Si le marché est inondé, les prix baissent, les systèmes de transport et de transformation s'engorgent, puis au printemps la pénurie de denrées s'accompagne d'une augmentation des prix pour les consommateurs. Voilà ce qui résultera des pressions financières qui forceront les producteurs à vendre toute leur récolte immédiatement.

Depuis que le programme des paiements anticipés existe, le Canada bénéficie d'un système ordonné de commercialisation qui fait l'envie de nombreux pays. La principale raison de ce succès, ce sont les avances de fonds sans intérêt, au moment de la récolte, consenties par les associations de producteurs et garanties par le gouvernement fédéral.

Par le projet de loi C-36, le gouvernement fédéral élimine les prêts sans intérêt. Ce faisant, il va porter atteinte à l'exploitation familiale canadienne déjà bien menacée. Le ministre de l'Agriculture a essayé d'amortir le choc en disant aux agriculteurs qu'en perdant les prêts sans intérêt ils font leur part pour combattre le déficit national. Je suis sûr que lorsque les banques saisiront leurs exploitations et lorsque leurs familles perdront leur moyen de subsistance, les agriculteurs seront heureux de savoir qu'ils ont aidé à réduire le déficit du gouvernement.

La question de l'efficacité financière a été étudiée par mes collègues de ce côté de la Chambre, mais je pense qu'on ne peut en répéter trop l'importance. Combien le gouvernement va-t-il économiser en faisant payer des intérêts aux agriculteurs sur les prêts consentis en vertu de ce programme? Selon le ministre, les modifications à ce programme vont faire économiser environ 20 millions au gouvernement cette année. Des douzaines d'organismes agricoles, depuis les producteurs de pommes de terre de la région atlantique jusqu'aux producteurs de maïs de l'Ontario et aux producteurs de grains de l'Ouest, ont dit au gouvernement que s'il faut payer des intérêts ce sera trop coûteux pour de nombreux producteurs. Ces mêmes organismes ont répété maintes et maintes fois au gouvernement que les avantages de ce programme dépassaient de loin les coûts.

Le gouvernement s'apercevra trop tard de ce qu'il en coûte de détruire ce programme de prêts sans intérêt, un coût qui ne sera pas seulement en dollars, mais en